

Des avancées significatives mais pas de décisions clés pour la mise en œuvre du cadre

Dossier de la rédaction de H2o
November 2024

La 16^{ème} Conférence des Parties (COP16) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), présidée par la Colombie, s'est tenue à Cali du 21 octobre au 2 novembre 2024. La France salue certaines avancées mais regrette de n'avoir pu obtenir de décision sur le suivi du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. La COP a adopté plusieurs décisions :

- La mise en place d'un mécanisme de partage des avantages découlant de l'utilisation des informations de séquençage numérique (DSI) des ressources génétiques.
- Le renforcement de la protection de la biodiversité marine, notamment en haute mer, à court terme.
- La nécessité de mettre en œuvre des politiques intégrant la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique à court terme dans une décision spécifique.
- La reconnaissance des savoirs des peuples autochtones et communautés locales à court terme.

Cependant, la COP n'a pas abouti à une décision sur la mobilisation des ressources financières. Néanmoins plusieurs gouvernements, dont la France, se sont engagés à abonder le fonds pour le cadre mondial pour la biodiversité (GBFF) qui a pour objectif de soutenir les pays en développement, portant à 400 millions de dollars la dotation de ce fonds. Ces engagements viennent conforter la dynamique positive globale de mobilisation des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés : celle-ci a beaucoup augmenté passant de 10,4 à 15,4 milliards de dollars entre 2020 et 2022, sur la voie de l'engagement d'atteindre 20 milliards par an d'ici à 2025. Un cadre de développement de financements innovants via des crédits biodiversité de haute intensité a par ailleurs été adopté par la France et le Royaume-Uni. La France pour sa part reste pleinement engagée sur la solidarité internationale pour la protection de la biodiversité, avec 1,3 milliard de dollars de financements à cette fin en 2022. La France regrette également que la COP16 n'ait pas permis d'aboutir à l'opérationnalisation complète du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal : l'incapacité à finaliser un cadre de suivi robuste et opérationnel est dommageable car cet outil est essentiel pour assurer un rapportage mondial solide et mesurer les progrès accomplis par chaque pays sur chaque cible et objectif mondiaux.

Dans les prochains mois, la France poursuivra son engagement en faveur de la biodiversité en renforçant le suivi de la Stratégie nationale biodiversité 2030 et en mobilisant de nouveaux financements pour les partenariats pays pour la forêt, la nature et le climat.

Transition Écologique France